



Communiqué « Recours » - Septembre 2006 :

Depuis son annonce officielle, de multiples voix n'ont cessé de s'élever contre le projet de destruction de la salle Grand Ecran Italie, relayées notamment par l'action du collectif « Sauvons le Grand Ecran » (<http://sauvonslegrandecran.free.fr>)

Mais nos élus n'ont tenu aucun compte de ces protestations, puisque le 22 juin 2006 la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC) de Paris a autorisé la création de magasins d'équipement de la maison et de la personne aux enseignes "Habitat" et "H&M" en lieu et place du Grand Ecran Italie.

Parce que la disparition du **Grand Ecran Italie** :

- prive une capitale culturelle mondiale telle que Paris d'une salle unique en son genre, au profit d'enseignes déjà bien représentées dans la région ;
- porte une atteinte grave à la vie économique et culturelle du secteur ;
- ne respecte pas la convention signée avec la Ville de Paris selon laquelle EuroPalaces s'engage à *"assurer l'animation du quartier et de l'arrondissement"* (Art. 8 du Cahier des Charges) ;
- n'est pas justifiée par la baisse de fréquentation - conforme à la moyenne nationale - invoquée pour sa fermeture ;

Parce que la salle pendant des années n'a bénéficié d'aucune mesure susceptible de redynamiser sa fréquentation, ni d'aucun plan de sauvetage, et a été fermée malgré des records d'affluence enregistrés fin 2005 ;

Parce que son maintien est souhaité par la majorité des parisiens et franciliens, comme en témoignent divers sondages et pétitions ;

Un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Paris de la décision de la CDEC autorisant la société TEYCPAC-H-Italie (T.H.I) à transformer la salle « Grand Ecran Italie » en commerces, **a été engagé par des associations de riverains et de commerçants pour erreur de droit et erreur manifeste d'appréciation.**
